



Site Natura 2000 FR2600974  
« Pelouses, forêts et habitats à chauves-souris du sud de la vallée de l'Yonne et de ses affluents »

**Compte-rendu d'exécution Contrat Natura 2000**  
*Gestion et restauration des pelouses sèches calcicoles par éco-pâturage*  
*1<sup>ère</sup> année - 2022*



Porteur du contrat : Commune de Mailly-le-Château

## SOMMAIRE

<b>1- RAPPEL DU PROJET</b> .....	<b>2</b>
1.1 INTRODUCTION : .....	2
1.2 LOCALISATION DU PROJET .....	2
1.3 OBJECTIFS ET MESURES DE GESTION DU DOCOB ET ACTIONS CONTRACTUELLES.....	2
1.4 RAPPEL DES ACTIONS PREVUES DANS LE CONTRAT .....	3
1.5 LOCALISATION PREVISIONNELLE DES ACTIONS DU CONTRAT .....	3
<b>2- ACTIONS REALISEES</b> .....	<b>4</b>
2.1 LOCALISATION DES ACTIONS REALISEES.....	4
2.2 EQUIPEMENTS PASTORAUX (NO3Ri) .....	5
2.3 GESTION PASTORALE (NO3Pi) :.....	6
<b>3- CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DES OPERATIONS</b> .....	<b>7</b>
<b>4- RAPPEL DES CONDITIONS DU CONTRAT</b> .....	<b>7</b>
4.1 ENGAGEMENTS NON REMUNERES .....	7
4.2 CONDITIONS DE SUIVIS ET DE CONTROLE.....	7
<b>5- PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET REALISE EN 2022 (TTC)</b> .....	<b>8</b>
<b>6- CONCLUSION</b> .....	<b>8</b>

### 1- RAPPEL DU PROJET

#### 1. Introduction :

Le projet se situe sur le site Natura **FR2600974 « Pelouses, forêts et habitats à chauves-souris du sud de la vallée de l'Yonne et de ses affluents »** (anciennement site FR2600962 « Pelouses associées aux massifs forestiers de basse Bourgogne ») dont l'animation est portée par la Communauté de Communes AVALLON VEZELAY MORVAN (CCAVM) depuis 2018.

Il vise la gestion des pelouses sèches calcicoles et leur mosaïque d'habitats ouverts et semi-ouverts. Il s'inscrit sur une durée de 5 ans et comprends deux types d'opérations :

- **Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique**
- **Gestion pastorale d'entretien de milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique**

#### 2. Localisation du projet

Commune : Mailly-le-Château (Yonne – 89660), Lieu-dit « Beauvais sud »

Référence cadastrale : section ZN ; parcelle n° 35

Statut de la parcelle : propriété de la commune de Mailly-le-Château

Surface de la parcelle : 2,7 ha

Surface de pâturage : environ 2,7 ha délimités par 2 parcs P1 et P2

#### 3. Objectifs et mesures de gestion du Docob et actions contractuelles

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Mesure de gestion / Habitats et espèces concernés	Type d'opération (éligible au contrat Natura 2000 « ni-ni »)
A - Maintenir ou restaurer un réseau de milieux ouverts favorables à l'expression de la biodiversité et fonctionnel à l'échelle du site en privilégiant une gestion extensive	A1 - Restaurer et/ou maintenir les pelouses sèches calcicoles et les mosaïques de milieux ouverts et améliorer leur qualité écologique	M1 : Gestion ou restauration de milieux ouverts par le pâturage  6110, 6210(*), chiroptères, lépidoptères	<b>NO3Pi : « Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique »</b>  <b>NO3Ri : « Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique »</b>

#### 4. Rappel des actions prévues dans le contrat

Opération	Dénomination	Détail actions	Périodicité
Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	N03Pi - 1	Broyage / débroussaillage des zones de travaux et des accès	1 fois – 2022 entre janvier et fin mars
	N03Pi - 2	Pose des clôtures : piquets, grillage et barrières de prés	1 fois – 2022 entre janvier et fin mars
	N03Pi - 3	Construction d'un abri pour les animaux	1 fois – 2022
Gestion pastorale d'entretien de milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	N03Ri	Restauration et d'entretien de pelouses sèches calcicoles par éco-pâturage	1 à 2 fois par an pendant 5 ans de 2022 à 2026

- **Equipement pastoraux (N03Pi) :**

La première opération concerne la création des parcs de pâturage sur la surface **S1**. Elle consiste en la pose d'une clôture fixe sur une longueur d'environ 300 mètres et de portes d'accès aux différents parcs (N03Pi-1). La réalisation de cette action nécessitera en amont le débroussaillage, le broyage et/ou l'élimination de certains ligneux sur une largeur de 2 à 3 mètres sur le périmètre à délimité (N03Pi-2).

Il est prévu également la construction d'un abri pour les animaux (N03Pi-3) d'une superficie d'environ 16 m<sup>2</sup>.

La période de réalisation de l'installation et le matériel utilisé sont définis dans un cahier des charges afin de limiter les impacts sur le milieu.

- **Gestion pastorale (N03Ri) :**

La seconde opération concerne l'entretien des pelouses calcicoles par de l'éco-pâturage. Le prestataire se chargera de poser une clôture mobile pour séparer les parcs P1 et P2 au niveau de la zone de pelouse et de la chaque année après le pâturage.

Le nombre d'animaux, la(les) période(s) de pâturage, la conduite du troupeau (durée du pâturage, rotation de parcs, ...) sont définis dans un cahier des charges à partir d'un état initial et réajustés si nécessaire afin de concourir à l'obtention des résultats, tout en veillant à respecter les besoins des animaux.

Il est prévu un pâturage annuel pendant les 5 années du contrat et sur **l'ensemble de la surface S1**. Toutefois, si l'état du milieu naturel le justifie, une année « blanche » sans pâturage pourra être envisagée.

#### 5. Localisation prévisionnelle des actions du contrat

L'action **NO3Ri « Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique »** concerne la surface **S1 de 2,6 ha** et sera réalisée une à deux fois par an pendant les 5 années du contrat.

**Les actions NO3Pi-1 et NO3Pi-2** concernent le linéaire **L1** (voir plan de localisation des actions), d'environ 300 mètres ainsi qu'une petite partie de la surface S1 dans le Parc 3 (dégagement d'environ 25 m<sup>2</sup> en amont de la construction de l'abri). Elle sera réalisée une fois, la première année du contrat.

**L'action NO3Pi-3**, qui consiste en la construction d'un abri d'une surface d'environ 16m<sup>2</sup> sera localisé dans le Parc 3 de la surface S1.

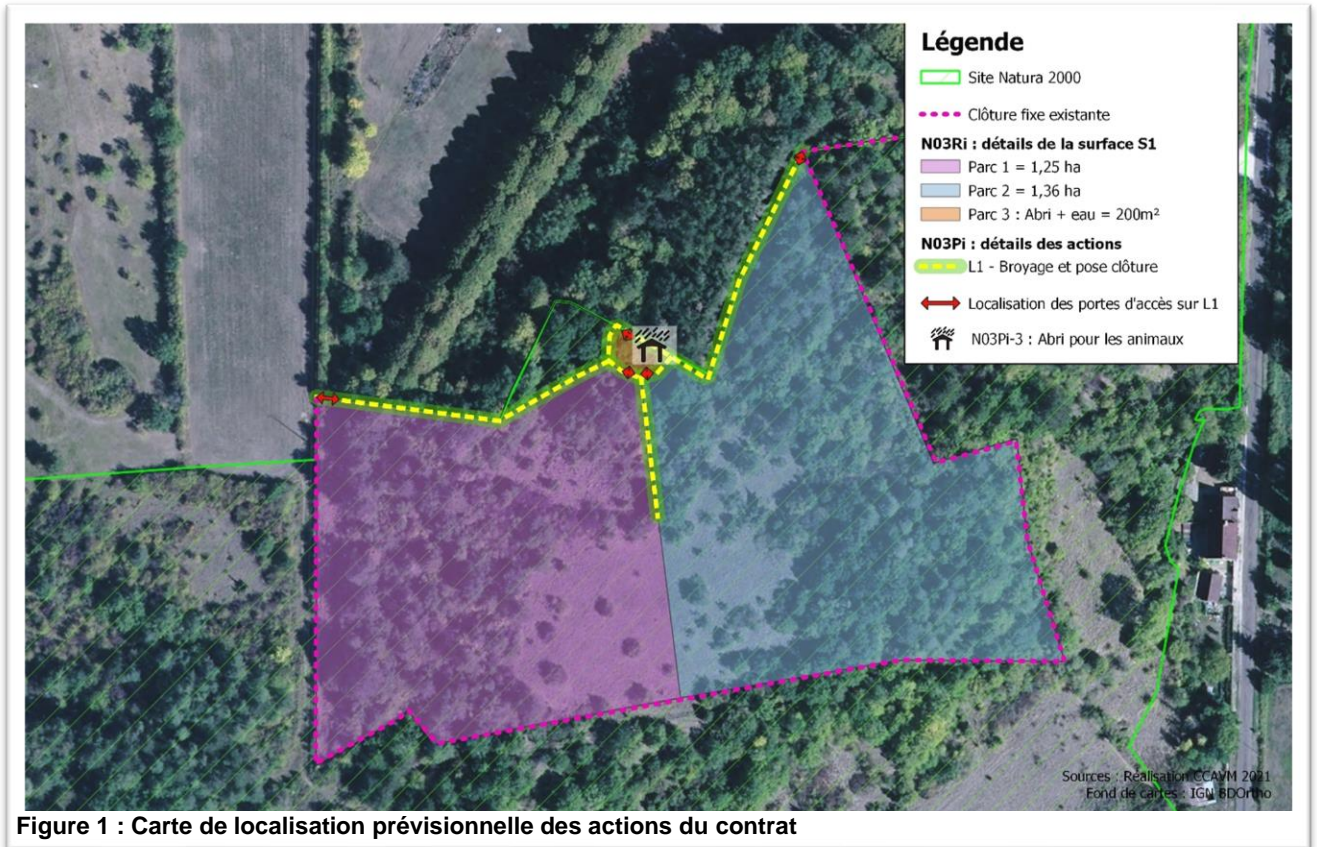


Figure 1 : Carte de localisation prévisionnelle des actions du contrat

## 2- ACTIONS REALISEES

### 1. Localisation des actions réalisées

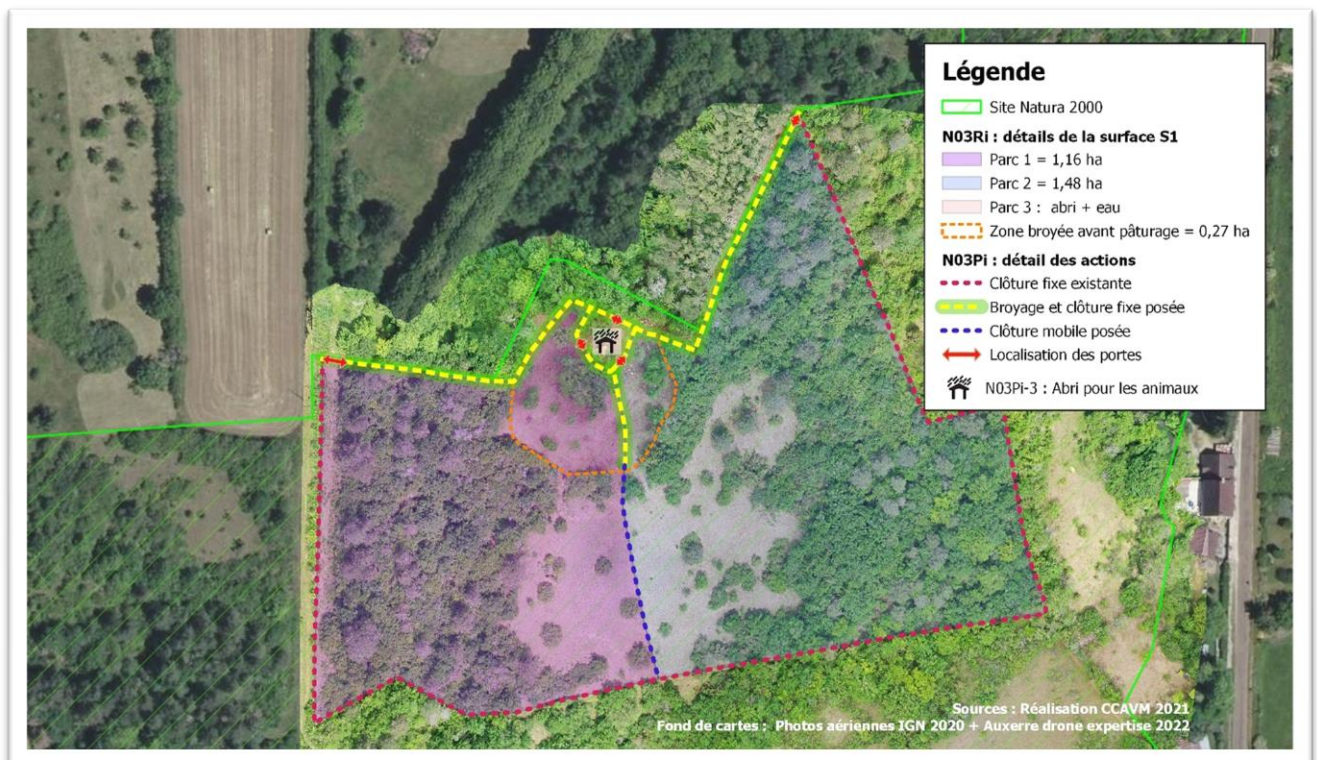


Figure 2 : carte de localisation des actions réalisées (photo aérienne du 23/05/2022)

## 2. Equipements pastoraux (NO3Ri)

- **N03Pi – 1 : Broyage / débroussaillage des zones de travaux et des accès :**

Cette opération a été réalisée le 24 mars 2022. L'entreprise a réalisé, comme prévu, le broyage d'un linéaire sur environ 3 m de large permettant l'implantation de la clôture fixe ainsi que de la zone (25 m<sup>2</sup>) préalablement délimitée pour la construction de l'abri pour les animaux.

L'entreprise a également pris l'initiative et sans demander l'autorisation à la commune, de broyer une zone supplémentaire autour de l'abri. La superficie concernée, matérialisée sur la carte ci-dessus représente environ 2 000 m<sup>2</sup>. Afin de ne pas porter préjudice aux objectifs du contrat, l'entreprise a dû procéder au ramassage et à l'export des rémanents en dehors de la parcelle. Cette action supplémentaire n'a pas engendré de coût supplémentaire.



Figure 3 : Zone broyée sur linéaire clôture

Zone supplémentaire broyée à l'initiative de l'entreprise

- **N03Pi – 2 : Pose des clôtures : piquets, grillages et barrières de pré :**

L'entreprise a réalisé la pose des piquets entre le 5 et le 11 avril 2022 et la pose du grillage du 11 au 14 avril, engendrant un léger retard par rapport au calendrier prévu dans le cahier des charges. La DDT a été informée de ce contre-temps par un mail le 28 février 2022. La pose de piquets, à enfoncer dans le sol sans plots ni béton (cf cahier des charges), s'est avéré particulièrement difficile compte-tenu du sol, souvent à même la roche. La solidité et la pérennité de la clôture ne sont donc pas assurées au-delà des 5 années du contrat.

Suite à de grosses difficultés d'approvisionnement, les barrières de prés n'ont été posées que la semaine du 16 au 18 mai. L'entreprise a toutefois veillé à ne pas retarder plus le pâturage en installant un système provisoire de fermeture des parcs.

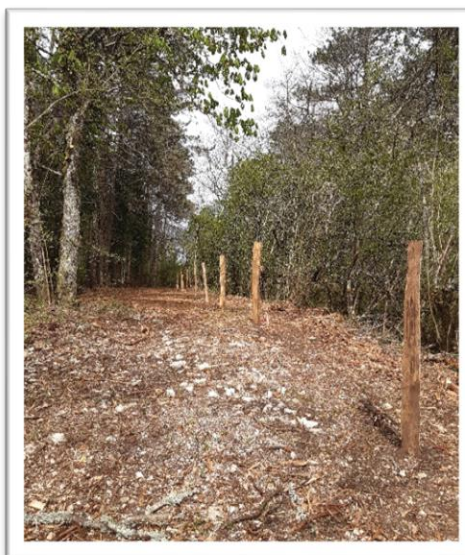


Figure 4 Piquets

Clôture fixe entre les deux parcs de pâturage P1 et P2

- **N03Pi – 3 : Construction d'un abri pour les animaux :**

L'abri pour les animaux a été implanté sur le site entre 9 et le 16 mai, juste après l'arrivée des animaux sur le parc. Il a été adopté rapidement et avant d'être terminé par le troupeau ! Construit entièrement en bois local et sans béton, il remplit toutes ses fonctions, dans le respect de la naturalité du site.



Figure 5 : Abri en construction, déjà occupé !



Abri finalisé, occupants satisfaits

Le broyage et la pose des clôtures ont été réalisés par l'entreprise « Arbéo » pour le montant initialement prévu dans le devis déposé dans la demande de subvention.

La construction de l'abri a été réalisée par un artisan local, Sylvain Gillot, pour un montant inférieur au montant prévu dans la demande de subvention.

### **3. Gestion pastorale (N03Pi) :**

- **Objectifs visés :**

- ⇒ ***Faire diminuer le couvert végétal dense et accumulé (Brachypode et Brome notamment) afin de permettre le développement de plantes annuelles et espèces à enjeux des habitats de pelouses.***
- ⇒ ***Limiter la dynamique ligneuse (notamment celle des pruneliers)***
- ⇒ ***Conserver la mosaïque d'habitats de pelouses (> 50%), de noyaux arbustifs et arborescents (augmentation de la biodiversité, abris et ombrage pour la faune, intérêt paysager).***

- **Prestation réalisée :**

Cette première année de contrat, un troupeau constitué de 12 brebis suitées, 2 boucs nains et 2 ânes ont pâturé sur la pelouse du 30 avril au 3 juin : 18 jours dans le P2 puis 13 jours dans le P1 et 4 jours dans les 2 parcs. Compte-tenu de l'été particulièrement sec, il a été décidé de ne réaliser qu'un seul passage du troupeau. L'effectif semble correct sur la surface pâturée. Il pourrait être légèrement augmenté ou la durée du pâturage allongée pour obtenir un impact un peu plus fort sur la strate herbacée.

La mixité du troupeau, tout en gardant des animaux légers est très intéressante et permet une complémentarité des animaux dans leur consommation et une action sur les différentes strates en présence sans endommager l'habitat.

Le fait de consacrer une partie de la parcelle, peu sensible comme zone de repos et de ressource en eau, permet sans doute de préserver la pelouse des zones de piétinement et d'apport trop conséquent de matière organique.

**Un rapport complet d'évaluation des pratiques pastorale a été réalisé.** Il permettra d'ajuster les pratiques pastorales au cours des prochaines années afin d'améliorer la gestion pour atteindre les objectifs visés sur les 5 années du contrat.

**La prestation de pâturage a été réalisée par l'entreprise d'éco-pâturage Bergeronnette pour le montant initialement prévu par le devis déposé dans la demande de subvention.**

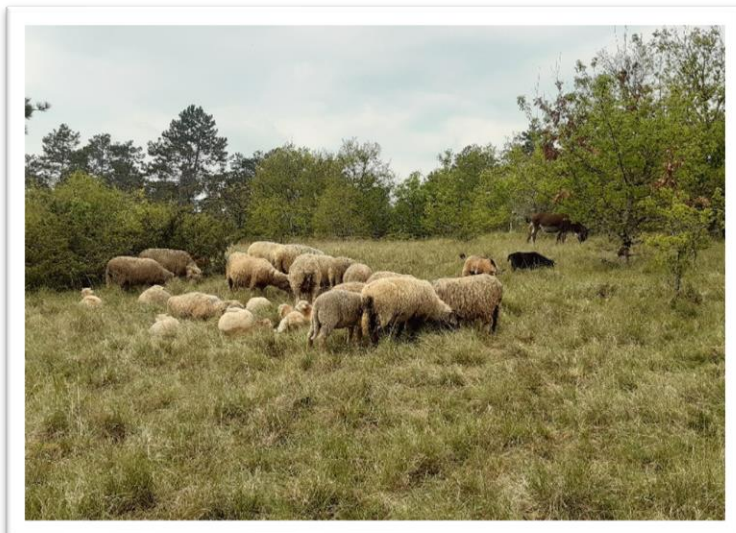
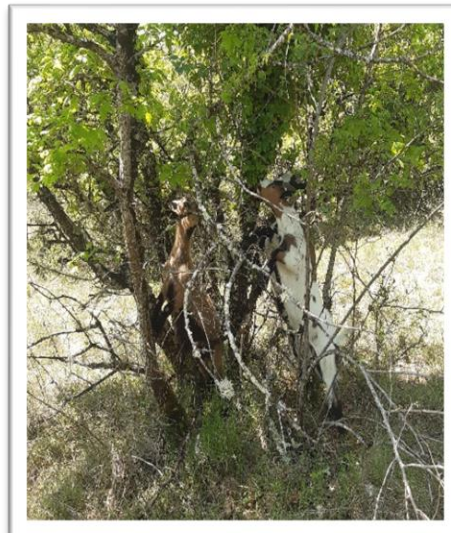


Figure 6 : Troupeau mixte sur la pelouse



Consommation des ligneux

### 3- CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DES OPERATIONS

Dénomination	Détail actions	Période de réalisation prévue	Période de réalisation des opérations
N03Pi - 1	Broyage / débroussaillage des zones de travaux et des accès	1 fois - 2022 entre janvier et fin mars	24 mars 2022
N03Pi - 2	Pose des clôtures : piquets, grillage et barrières de prés	1 fois - 2022 entre janvier et fin mars	Du 5 au 14 mai 2022 Du 16 au 18 mai 2022 (barrières)
N03Pi - 3	Construction d'un abri pour les animaux	1 fois - 2022	Du 9 au 16 mai 2022
N03Ri	Restauration et d'entretien de pelouses sèches calcicoles par éco-pâturage	1 à 2 fois par an pendant 5 ans de 2022 à 2026	Du 30 avril au 3 juin 2022

### 4- RAPPEL DES CONDITIONS DU CONTRAT

- ⇒ Temps de travail pour l'installation des équipements pastoraux, le broyage des ligneux, le gardiennage des animaux, le déplacement et la surveillance du troupeau ;
- ⇒ Equipement pastoraux : piquets, clôtures, batteries, abreuvoirs, bacs, tonnes à eau, abri, débroussaillage/broyage sur les linéaires des parcs, entretien des équipements, fauche de refus ;
- ⇒ Suivi sanitaire des animaux : suivi vétérinaire, pierre à sel, abreuvement, ...
- ⇒ Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action sur avis du service instructeur.

#### 1. Engagements non rémunérés

- ⇒ Période d'autorisation des travaux ou du pâturage
- ⇒ Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions et des pratiques pastorales
- ⇒ Respect des clauses environnementales des cahiers des charges

#### 2. Conditions de suivis et de contrôle

- ⇒ Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire (pose des équipements et pâturage).
- ⇒ Réalisation effective par comparaison des engagements des cahiers des charges et des plans de gestion ou d'aménagements et l'état des surfaces.
- ⇒ Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.

Le suivi de la mise en œuvre des opérations sera réalisé par la commune et l'animatrice du site Natura 2000.

**Pour le pâturage** : un suivi de l'impact du pâturage sur le milieu sera effectué chaque année afin de mesurer l'efficacité de l'action et de prévoir d'éventuels ajustements pour les pâturages suivants. Ce suivi sera réalisé par la l'animatrice Natura 2000 selon la version adaptée pour le site Natura 2000 de la méthode de suivi et d'incidence du pâturage sur milieux ouverts du CENB (Dandouau J. et al. 2016).

Des études et suivis scientifiques complémentaires pourront être réalisés sur le site, **dans le cadre de l'animation du Docob et non du contrat** afin de permettre de mieux appréhender les impacts du projet sur les habitats et les espèces du site.

## 5- PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET REALISE EN 2022 (TTC)

Opération	Id / surface	Prévisionnel	Réalisé	UE	Etat	Commune
NO3Pi - 1 : Broyage / débroussaillage des zones de travaux et des accès	L1 300 m	4 374,00 €	4 374,00 €	1 180,98 €	2 318,22 €	874,80 €
NO3Pi – 2 : Pose des clôtures : piquets, grillage et barrières de prés	L1 300 m	6 525,60 €	6 525,60 €	1 761,91 €	3 458,57 €	1 305,12 €
NO3Pi – 3 : Construction d'un abri pour les animaux	S2 Parc 3 de S1 16 m <sup>2</sup>	4 368,00 €	2 850,00 €	769,50 €	1 510,50 €	570,00 €
NO3Ri : Pâturage	S1 2,6 ha	2 839,00 €	2 839,00 €	766,53 €	1 504,67 €	567,80 €
<b>Total</b>		<b>18 106,60 €</b>	<b>16 588,60 €</b>	4 478,92 €	8 791,96 €	3 317,72 €

A part pour la construction de l'abri, où le coût a été moins élevé que dans le projet initial (changement de prestataire), l'ensemble des opérations a été réalisé pour un budget conforme à celui déposé dans le contrat.

## 6- CONCLUSION

Les opérations d'équipements pastoraux n'ont pas été tout à fait conforme aux attentes (calendrier légèrement modifié, broyage d'une surface non prévue, résultats d'une qualité mitigée à part l'abri qui remplis les exigences de départ). Toutefois, le coût de ces opérations ne dépasse pas le budget prévisionnel.

Le pâturage s'est déroulé dans de bonnes conditions et conformément au cahier des charges. Cette action, qui doit permettre de restaurer et entretenir la pelouse de Mailly-le-Château, se poursuivra pendant les 4 prochaines années du contrat, selon le programme initial avec les ajustements à marges liées au bilan de cette première année et aux réactions futures du milieu.

Il sera intéressant de suivre la réaction du milieu sur les différents types de zones : zone uniquement pâturée, zone broyée puis pâturée, zone boisée, ...

Ce contrat Natura 2000 a été sélectionné pour faire partie des sites pilotes pour tester les **outils pour évaluer l'efficacité des mesures de gestion Natura 2000** (étude réalisée par la CCAVM dans le cadre d'un AMI piloté par l'UMS PatriNat et financé par l'OFB).